



# Publicis

Supplément à Options n° 557

**OPTIONS**  
au cœur du social

**N° 66 Mai 2010**

**Fédération Cgt  
des services publics  
territoriaux**

**Le journal de  
l'Ufict-Cgt**

**Union fédérale  
des ingénieurs, cadres,  
techniciens et agents  
de maîtrise**

## SOMMAIRE

Éditorial

par Corinne Normand

Actualités

**2 Agenda social**

Service public

**4-5 Entre crise  
et contrôle**  
par Olivier Vilain

Management

**6-7 Evaluation  
des politiques  
publiques**  
par Laurence Lemaître

Statut

**8 La catégorie A  
dans l'impasse**  
par Olivier Vilain



## Performance et lien social

## Agenda social : les incontournables



Les organisations de la Cgt des trois versants de la fonction publique ont rappelé au gouvernement les questions qu'elles considèrent incontournables.

### ■ Les salaires et le pouvoir d'achat

L'année 2010 ne peut se clore sur une augmentation de 0,5% du point d'indice. Il faut, au minimum, la porter au niveau de l'inflation. Il faut des mesures urgentes afin de combler la perte de pouvoir d'achat du point (plus de 8 % depuis janvier 2000). La Cgt est prête à négocier sur l'amélioration de la grille indiciaire unique, mais également sur la prise en charge des transports, l'action sociale, l'indemnité de résidence, la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement... En revanche, elle s'oppose et combat les dérives des salaires au mérite et à la performance – individuels ou collectifs – antinomiques des valeurs liées à l'intérêt général, potentiellement discriminatoires et injustes, freins à la mobilité des agents. Le projet instituant l'intéressement dans la fonction publique, rejeté par tous les syndicats, doit être retiré.

### ■ La retraite

La CGT n'accepte pas la mise en concurrence des salariés du privé et du public. Elle revendique le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans, un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète, la prise en compte des

années d'études et d'interruption involontaire d'activité professionnelle... Et, pour les agents de la Fonction publique, l'amélioration du code des pensions, une meilleure prise en compte de la pénibilité, l'amélioration des droits familiaux...

### ■ Le dialogue social

La Cgt souhaite que la loi, découlant des accords de Bercy de juin 2008, favorise la rénovation du dialogue social, l'approfondissement de la démocratie et de la négociation, l'amélioration du droit et des moyens syndicaux. Elle condamne l'adjonction au projet de loi de la remise en cause du droit à la retraite à 55 ans pour les infirmier-e-s. Cette mesure, insupportable sur le fond, n'a été approuvée que par une seule organisation représentant moins de 1 % des voix aux élections professionnelles.

### ■ Les non titulaires

L'écrasante majorité des agents non titulaires exerçant des missions permanentes de service public doit être titularisée. Ceux-ci doivent l'être avec des conditions de reclassement dans les corps de fonctionnaires qui soient grandement améliorées. Il faut, dans le même temps, prendre toutes les mesures pour mieux encadrer et davantage restreindre les possibilités de recours aux contractuels. Enfin, il faut d'urgence rendre plus cohérents et améliorer la gestion et les droits sociaux des agents non titulaires.

## ÉCRIVEZ-NOUS

publics.ufict@fdsp.cgt.fr

UFICT INFOS

### Les professions techniques en Etats généraux

A dominante technique, sociale, médico-sociale ou administrative, les professions techniques représentent une part croissante du salariat et, notamment, des agents des collectivités territoriales : agents de maîtrise, assistant-e-s de service social, assistants de conservation, contrôleurs de travaux, éducateurs-trices de jeunes enfants, éducateurs sportifs, infirmier-e-s, enseignants artistiques, puéricultrices, rédacteurs, technicien-ne-s...

Ces professionnels subissent pertes de pouvoir d'achat, déqualification, glissement du savoir-faire vers le savoir faire-faire, recul de la formation professionnelle... et un mode de management qui nie leur technicité, leur capacité d'expertise, leurs identités professionnelles et provoque

perte de sens du travail, isolement, souffrance au travail, stress...

Le 23 septembre, l'Ugict Cgt organise des Etats généraux autour de deux thèmes :

- salaires, grilles et qualifications (le matin) ;
- place des professions techniques dans l'organisation du travail, évolution des métiers (l'après-midi).

Une journée pour témoigner, débattre et construire des propositions revendicatives : reconnaissance des qualifications dans les grilles, déroulements de carrière, validation des années d'études pour l'ouverture des droits à la retraite, formation professionnelle, temps de travail et charges de travail, respect des règles de métier et des règles éthiques, santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux, nouveaux droits...

**Etats généraux des professions techniques, jeudi 23 septembre 2010 de 9 h à 17 h, au siège de la Cgt à Montreuil (salle du Ccn). Pour en savoir plus : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)**

**ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES**  
JEUDI 23 SEPTEMBRE

Salaires et qualifications, évolution des métiers, place dans l'organisation du travail, reconnaissance professionnelle

DÉBAT DE 9H30 À 17H - SIÈGE DE LA CGT - 263, RUE DE PARIS À MONTREUIL

Avec la participation d'un DMI d'entreprise, d'un directeur d'ULI, d'un chercheur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERQ)

UGICT CGT 01 48 18 81 25 - [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr) - [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

Comptables  
Expertises  
Conseils  
Intégration  
Restaurants  
Vieilles professions  
Etc.

## En bref

### Le printemps des luttes

En ce printemps 2010, face aux effets des politiques nationales et locales de destruction du service public et des droits sociaux, les agents de la Fonction publique territoriale répondent par un foisonnement de luttes.

Le 4 mai, à Amnéville (57) et Saint-Martin de Valgagues (30), à l'appel de la Cgt, deux manifestations à caractère national pour le respect et le développement des libertés et droits syndicaux.

29 mai : après le 17 février, le 11 mars, le 8 avril et le 6 mai, nouvelle manifestation des professionnels de la petite enfance, à l'appel du collectif " Pas de bébés à la consigne " pour le retrait du projet de décret Morano sur l'assouplissement des règles d'accueil des enfants en crèche.

6 mai : mobilisation des personnels du secteur de la Culture contre les menaces que la réforme territoriale fait peser sur l'avenir de la Culture.

20 mai : journée d'action des professionnels du sport pour la préservation et le développement du service public des activités physiques et sportives.

1<sup>er</sup> juin : manifestation unitaire des policiers municipaux pour l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de rémunération.

De multiples actions locales se développent par ailleurs dans les collectivités territoriales sur les questions de service public, d'emploi, de salaire, de conditions de travail, de droits syndicaux...

ÉDITORIAL

## Loin du compte

■ La réforme est utile quand elle permet une évolution positive pour les personnes qui en bénéficient.

Aujourd'hui, les réformes territoriales et statutaires se succèdent, conduisant les agents de la fonction publique territoriale à une régression en matière de statut, de carrière, de salaire et de retraites.

La réforme de la catégorie B montre de manière évidente la volonté du Gouvernement mais aussi des employeurs (Associations des maires de France, des départements de France, des régions de France) de ne pas concéder d'avancées sociales pour les agents de nos catégories.

Quid de l'augmentation du point d'indice, de la reconnaissance des qualifications et de la pénibilité ?

Les infirmières en font les frais : en échange d'une reconnaissance Bac +3 avec une avancée salariale minimale, elles perdraient la catégorie active avec un départ à la retraite à 55 ans.



**Corinne Normand,**  
**secrétaire**  
**de l'Ufict Cgt**  
**des services**  
**publics**

La qualification reconnue par un diplôme, une Vae ou une Reconnaissance de l'expérience professionnelle est remplacée aujourd'hui par la compétence, notion subjective car ne sanctionnant que l'avis du cadre qui va devenir le " bon ou le méchant " selon l'évaluation que l'employeur aura suggérée dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Au final, il s'agit bien de préparer le vaste chantier de la réforme des retraites du public et du privé en allongeant la carrière des agents sans contrepartie en termes de salaires et de pensions.

Pour la Cgt, salaires et qualifications doivent aller de pair. Dans le cadre des négociations avec le gouvernement, la Cgt a obtenu au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale une meilleure reconnaissance du niveau d'expertise des agents de la filière technique. Pour la filière médico-sociale, la Cgt et toutes les organisations syndicales qui siègent au Csfpt ont " claqué la porte " car aucune marge de manœuvre ne permettait de négocier la reconnaissance des qualifications des Assistants socio-éducatifs, des Educateurs de jeunes enfants, des Rééducateurs à Bac +3 et des Moniteurs éducateurs à Bac +2.

Les semaines à venir vont nous demander un gros travail pour mobiliser nos catégories afin de stopper ces réformes pour gagner les nôtres. ■

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Rédaction : Laurence Lemaître,  
Corinne Normand, Yves Tallec,  
Olivier Vilain  
Photos : DR

Ufict Cgt des Services Publics

263 rue de Paris - case 547

93515 Montreuil cedex

tél. 01 48 18 83 74 fax. 01 48 51 98 20

site Internet : [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)

**EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA CRISE**, les travailleurs sociaux voient en même temps leurs métiers se transformer. Dans plusieurs conseils généraux, la Cgt travaille à structurer le mouvement de protestation. ■ **Olivier Vilain**

## Entre crise et contrôle



■ Les quatrièmes Assises nationales de la protection de l'enfance vont se tenir à Marseille les 28 et 29 juin prochains. A cette occasion, le syndicat Cgt du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de dénoncer, entre autres, la baisse des moyens dans ce domaine primordial du travail social. Jusqu'à l'arrivée des Tos, personnels techniques et administratifs des collèges et des agents de l'Équipement, les travailleurs sociaux constituaient les agents les plus nombreux au sein des services départementaux. « On compte environ 30 000 travailleurs sociaux dans l'ensemble des collectivités territoriales et quatorze métiers référencés au Répertoire national des certifications professionnelles. Ces per-

**« On nous demande de quantifier minute par minute les activités de notre journée de travail »**

sonnels interviennent aussi bien dans plusieurs domaines : Protection maternelle et infantile, prévention des expulsions locatives, insertion, soutien aux personnes fragiles, accès aux droits des usagers », observe Evelyne Rossignol, assistante de service social au Conseil général d'Indre-et-Loire et animatrice du groupe de travail médico-social de l'Ufict. Avec la crise financière, les professionnels du travail social se retrouvent en première ligne pour faire face à la brutale aggravation des conditions de vie en France. Cette montée en charge des services sociaux se fait d'autant plus sentir que la loi de mars 2007 a désigné les Conseils généraux chefs de file en matière de protection de l'enfance.

### ■ Des budgets en baisse

Le monde du travail est de plus en plus confronté à des exigences de performance. Ceux qui ne peuvent pas suivre en sont exclus. Les travailleurs sociaux doivent donc réinsérer un nombre toujours plus élevé de personnes. « On marche sur la tête ! », s'insurge Evelyne Rossignol. « Les demandes d'aides financières affluent. Mais les moyens ne suivent pas », poursuit-elle. Pour une mise en place judiciaire, par exemple, les travailleurs sociaux sont désormais sommés de choisir un accueil en fonction des prix de journée pratiqués par les différents établissements, ce qui est contraire à la mission de protection de l'enfance. « Si nous ne choisissons pas la solution la moins chère, nous



## Filière en quête de reconnaissance

L'ensemble des organisations syndicales revendique la reconnaissance des niveaux d'études à Bac +3 pour les Assistants sociaux éducatifs et les Educateurs de jeunes enfants, à l'instar des infirmières. « Pour le moment, notre formation en alternance avec des stages qualifiants n'est pas reconnue, mais nous n'avons pas dit notre dernier mot », résume Evelyne Rossignol, assistante de service social au Conseil général d'Indre-et-Loire et animatrice du groupe de travail médico-social de l'Ufict. « Nous voulons intervenir sur les contenus professionnels. Une journée d'étude sera prochainement consacrée à ces questions ».

## Déqualification des métiers

« On peut déceler comme une stratégie de déqualifier nos métiers », estime Isabelle Amiel, chargée de prévention au Conseil général des Hauts-de-Seine. Ainsi, les Conseils généraux commencent à utiliser des contractuels de droit privé pour remplacer ponctuellement les travailleurs sociaux au lieu de recourir à des recrutements durables. « Dans les Circonscriptions de vie sociale, on demande aux assistantes sociales de recevoir un maximum d'usagers dans un minimum de temps, c'est pourtant un métier où l'agent doit prendre du temps pour suivre les usagers », poursuit-elle. Le phénomène se constate aussi chez les travailleurs sociaux en charge du Rsa. « Le recrutement ne porte pas sur la qualification, mais plutôt sur l'aptitude administrative », signale Corinne Normand, assistante sociale au Conseil général de la Gironde. Par ailleurs, le métier demande, certes, des aptitudes en matière d'insertion, mais il porte aussi sur l'accompagnement social, lequel ne se réduit pas à l'insertion (surtout s'il s'agit de " placer " les personnes dans des emplois précaires, sous qualifiés...).

devons nous justifier en précisant que tel ou tel établissement a été sélectionné car il permettra de regrouper la fratrie, par exemple », relève Isabelle Amiel, chargée de prévention au Conseil général des Hauts-de-Seine. Conséquence des baisses de budgets, des postes de travail sont supprimés, soit à l'occasion du départ d'agents à la retraite, voire lors d'un simple changement de service. « Le mot d'ordre de nos directions est la "mutualisation". En clair, on travaille tous ensemble, tout en étant de moins en moins nombreux », poursuit-elle. « Résultat, nos tâches ont été multipliées et nos territoires d'intervention agrandis », résume Corinne Normand, assistante sociale au Conseil général de la Gironde.

### ■ Un contrôle accru

L'autre mot d'ordre est "l'évaluation" du travail des agents. « On

assiste à un développement continu du contrôle », regrette Corinne Normand. La situation des bénéficiaires du Rsa, de par la loi, doit être revue en Commission pluridisciplinaire au bout d'un an si la situation n'a pas évolué vers l'emploi. Autre exemple : la protection de l'enfance. « On nous demande de quantifier minute par minute les activités de notre journée de travail », peste Isabelle Amiel. Outre la pression, les critères se révèlent totalement inadaptés : le pesage d'un enfant à la Pmi n'est pas quantifiable car l'acte ne résume pas tout. « Tout se passe dans la discussion avec les parents, le contact avec l'enfant... », précise-t-elle avant de demander « Si le nombre de placements diminue, est-ce un signe que le travail de prévention a porté ses fruits ou au contraire que des enfants en danger passent entre les mailles du filet de la protection ? ». Cette manie de l'évaluation a aussi pour consé-

quence d'imposer aux agents d'y consacrer de plus en plus de temps au détriment du service rendu au public. « Cette taylorisation du travail social rogne notre autonomie de cadres et nous emmène de plus en plus sur le contrôle des usagers pour faire du chiffre au détriment de l'aide et du conseil », déplore Evelyne Rossignol. Ces derniers doivent désormais remplir de plus en plus souvent des fiches avant toute intervention des assistantes sociales. Les usagers doivent s'insérer dans des dispositifs et le rôle des travailleurs sociaux est de les en sortir rapidement, au détriment d'un travail inscrit dans la durée. ■

**EN FONCTION DE QUELS CRITÈRES** évaluer les politiques publiques ? Et si le lien social était indispensable à la performance ? Comment favoriser une plus grande démocratie dans la prise de décision des organisations ? Des questions qui ont émergé au cours d'une rencontre organisée par le collectif " cadres de direction " de l'Ufict. ■ Laurence Lemaître

## Pas de performance sans lien social

■ Pour préparer les rencontres nationales des cadres dirigeants des collectivités territoriales qui se tiendront le 15 octobre autour du thème " évaluation et mesure de la performance ", et à la suite des Entretiens Territoriaux de Strasbourg où la Cgt avait déjà mené " la dispute démocratique " sur ce sujet, le collectif " cadres de direction " de l'Ufict auditionnait, le 9 avril, l'Odis, un cabinet de recherche et de conseil en stratégie sociale et organisation. « *L'originalité de la méthode de l'Odis est de mesurer l'efficacité économique mais aussi d'autres indicateurs de bien-être, de placer le dialogue social, l'intelligence collective au cœur du processus d'évaluation*, introduit Alain Ananos, animateur du collectif " cadres de direction " de l'Ufict Cgt des services publics. Cette nouveauté intéresse la Cgt attachée à la construction d'alternatives au management néolibéral essentielle à la définition du bien public ».

### ■ Mutualisations

« Pour construire du lien social ou de la performance, une clef s'impose : le mécanisme relationnel de gestion et la construction de la relation avec le collectif », lance Jean-François Chantareau, délégué général de l'Odis. Et de proposer sa démonstration avec une cartographie des régions françaises selon leurs performances et leur lien social. Résultat : pas de bonnes performances sans bon lien social et vice-versa, sauf pour l'Ile-de-France qui détient un



**Une nécessité : placer l'homme au cœur du système.**

avantage concurrentiel grâce à la concentration des pouvoirs politico-économico-culturels. Explication : tout repose sur le mode de circulation de l'information qui permet – ou non – d'organiser la fluidité, l'approfondissement des diagnostics, leur appropriation par le plus grand nombre, la mutualisation de projets et, au final, l'innovation et la dynamisation du corps social. Exemple : la Franche-Comté, dont le bon placement s'expliquerait par la naissance sur ces territoires des mécanismes coopératifs. Donc par une tradition de mise en commun des moyens pour pouvoir faire ce que chacun ne peut réaliser individuellement. Conséquence : chacun utilise les moyens collectifs pour réaliser son projet, ce qui induit structurellement une attention au projet commun, à la façon dont les

autres se comportent, à ce que l'on fait soi-même – je suis responsable de moi mais aussi du projet global. Analyse : le savoir-être ensemble et le savoir-faire collectif sont liés à la façon dont le collectif traite la personne, l'information particulière, la gestion d'idées nouvelles et des spécificités de chacun. Dans notre monde dont la population ne cesse de croître, où la montée des expertises s'impose, où le numérique inonde de savoir disponible, comment exercer son esprit critique avec cette montée de la complexité ? « *En plaçant l'homme au cœur du système* », conclut Jean-François Chantareau.

### ■ Au centre, l'humain

« *Placer l'homme au cœur du système est au centre même des fondements de la Cgt*, répond Alain Ananos. *Le progrès humain fonde*



la démarche de notre organisation, développer des coopérations pour rechercher les meilleures conditions de l'efficacité sociale ». Mais, « quelle place du cadre dans le management aujourd'hui, alors qu'il est instrumentalisé pour servir certains objectifs ? s'interroge Mireille Gueye, membre du bureau de l'Ugict Cgt. Comment construire un management alternatif qui articule le lien entre l'individu, sa responsabilité, son éthique personnelle et professionnelle dans le cadre d'une dimension collective ? »

A l'échelle sociétale, la même tendance apparaît, avec une abstention qui bat des records. Pourtant, « malgré les limites de la réalité, il y a une appétence pour la participation citoyenne, note Ronan Lapierre, Dgs de la mairie de Drap (06). La preuve : dans mon département, cinq listes se sont présentées aux dernières élections municipales d'une petite commune de 1 500 habitants, soit un habitant sur dix ! Sauf qu'aujourd'hui, la réforme des collectivités transfère le pouvoir des communes vers des superstructures comme les métropoles... ».

### ■ Comment concevoir la citoyenneté ?

Sur le terrain, l'organisation du rapport à la citoyenneté n'est pas simple. L'expérience rapportée

par Sonia Butlen, alors directrice du service urbanisme de Clichy-sous-Bois, est éloquente : la ville souhaitait modifier le plan local d'urbanisme avec la participation des habitants. Des ateliers de travail, libres d'accès, furent mis en place pour organiser la consultation au sein d'une population la plus mixte possible. Après un an et demi de réunions pour partager constats et propositions, le maire tranche. Mais lorsque les choix furent expliqués à la population, ce fut l'incompréhension. Et presque la rupture avec les habitants qui avaient accepté de rejoindre les séances de travail. « Cet exemple pose la question de la légitimité du politique à décider, du rapport au temps et de la taille de l'organisation, résume-t-elle. Après un an et demi de travail autour du lien social entre les quartiers, les émeutes ont tout bouleversé. »

« La participation du plus grand nombre n'est pas qu'une question intellectuelle, précise Christian Gauffer, psychologue et membre de la Commission exécutive de l'Ufict-Cgt. Les individus dans

## L'agenda du collectif " cadres de direction " Ufict

**28 mai** : Audition de Farid Hadjab, coauteur d'un ouvrage sur l'évaluation des politiques publiques.

**25 juin** : Congrès des administrateurs territoriaux à Périgueux sur le thème " les relations villes et campagnes "

**23 et 24 septembre** : Assises de l'Afigese à Saint Etienne.

**15 octobre** : Rencontres nationales des cadres dirigeants de la fonction publique territoriale organisées par l'Ufict

**1<sup>er</sup> et 2 décembre** : Entretiens territoriaux de Strasbourg sur le thème : " réformes territoriales, quelles conséquences pour les services publics locaux ? ".

*l'indigence rêvent souvent d'avoir plus que d'être. Or, aujourd'hui, ce qui nous fonde en tant qu'être humain est en cours de déstructuration, comme l'accès à la parole, à un langage commun, à une dimension symbolique... Plus grave : les conditions de vie de certaines personnes deviennent incompatibles avec la prise de conscience et la réflexion ; cela génère une telle souffrance qu'il vaut parfois mieux ne pas savoir. »*  
Et de conclure : « Cela pose trois questions aux syndicalistes que nous sommes : comment toucher le plus grand nombre ? Comment transformer les adhérents en militants ? Et comment assurer dans nos instances l'exercice du pouvoir démocratique ? » ■

## L'Odis, observatoire du dialogue social

L'Odis réunit des décideurs de sensibilité diverses, des sphères économique, sociale, politique ou associative autour d'un objectif : réunir les conditions d'un essor de la citoyenneté, réaffirmer les valeurs démocratiques et républicaines afin que chacun puisse participer à la vie de la société. Concrètement, il s'agit de développer et d'organiser la réflexion collective en passant par une meilleure prise en compte des enjeux individuels et collectifs et une compréhension approfondie des racines de la performance économique et sociale.

**LA RECONSTRUCTION DE LA GRILLE INDICIAIRE** de la catégorie A est au point mort. Les propositions du gouvernement se réduisent à la création d'un grade intermédiaire, le Graf. La Cgt réitère sa volonté de négocier une revalorisation de la catégorie A. ■ **Olivier Vilain**

## La catégorie A dans l'impasse

■ Rien de rien ! « *Les syndicats étaient tous réunis, le 29 mars dernier, dans la salle des accords de Grenelle, au ministère du Travail* », rapporte Serge Robineau, membre du Bureau national de l'Ufict qui représentait la fédération Cgt des services publics. Réunies pour entériner l'accord sur l'évolution de la catégorie A, les organisations syndicales ont finalement refusé de signer les propositions gouvernementales.

« *Sur la catégorie A, il n'y a rien. Rien !* », résume Serge Robineau. Suite à une suspension de séance et au nom des huit organisations syndicales, la Cgt a demandé au secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron – dont c'était le baptême du feu –, d'ouvrir le plus rapidement possible des négociations sur l'ensemble de la grille. Les représentants des employeurs ont alors constaté qu'il n'y avait plus de concertation. Puis, le secrétaire d'Etat a confirmé que le processus ouvert par les accords de février 2008 était clos.

Initialement, l'ambition affichée visait à « *reconstruire les grilles indiciaires des catégories A et B* ». Dans la réalité, les négociations ont surtout tourné autour de la création d'un grade intermédiaire encore mal défini, baptisé le Graf. Celui-ci permettrait notamment aux 2 200 administrateurs territoriaux



d'éviter une perte de salaire entre deux affectations. Mais, le dispositif – qui sera adopté à l'Assemblée via un amendement gouvernemental – n'est pas satisfaisant. La création du Graf favorise « *le management en mode projet, c'est-à-dire la constitution d'équipes, le temps d'un mandat, sur la base d'une culture de résultats. Un modèle qui se confronte à la gestion "neutre" des carrières* », explique Alain Ananos, en charge du collectif "Cadres de direction" de l'Ufict. L'un des proches principaux adressés au Graf est le contingentement : 8 000 postes sont ouverts pour les trois versants de la Fonction publique. Pour y entrer, il faudra être passé par un moule unique : une prépa, Sciences-po et ensuite les concours. Cela constituerait un véritable appauvrissement de la "biodiversité" des cadres dirigeants dont les parcours sont aujourd'hui très divers.

Le développement de cette classe de managers hors-sol favoriserait, en outre, le corporatisme...

Pour sa part, la Cgt considère urgente l'ouverture de négociations sur la grille, à partir des qualifications d'aujourd'hui, et notamment sur la catégorie A. En effet, cette dernière a particulièrement subi les effets de l'écrasement de la grille. Pour preuve : en 1983, l'indice de début de la catégorie A représentait 175 % du Smic. Il est aujourd'hui à 120 % ! De même, il faut repenser le système de primes dont le poids a doublé depuis 1983, pour atteindre 40 % de la rémunération de cette catégorie de fonctionnaires. En outre, la nécessité apparaît de sécuriser les parcours professionnels afin que les cadres de catégorie A ne voient pas leur situation matérielle dépendre de la seule détention d'un emploi par nature précaire. « *Il est essentiel de faire émerger des droits nouveaux qui permettent aux cadres de direction de rester des professionnels de l'action publique à la recherche de la meilleure efficacité sociale. En clair, de pouvoir proposer des scénarii alternatifs* », conclut Alain Ananos. ■

## Nos rendez-vous

**31 mai et 1<sup>er</sup> juin**

Conseil national de l'Ufict Cgt des services publics

**9 juin**

Commission exécutive de l'Ugict Cgt

**9 et 10 juin**

Conseil national de la fédération Cgt des services publics

**Du 14 au 18 juin**

Stage Ugict Cgt " retraites "

**17 juin**

Commission exécutive de la fédération Cgt des services publics

**7 et 8 juillet**

Journées d'été de la fédération Cgt des services publics à Gif-sur-Yvette (91)

**25 et 26 août**

Journées d'été de la fédération Cgt des services publics à Gif-sur-Yvette (91)

**8 septembre**

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

**10 septembre**

Commission exécutive de l'Ugict Cgt

**16 septembre**

Commission exécutive de la fédération Cgt des services publics

**23 septembre**

" Etats généraux des professions techniques " organisés par l'Ugict Cgt à Montreuil (voir l'article page 3)

**Du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre**

Stage Ugict Cgt à l'Institut du travail de Strasbourg " Pour un autre management "

**29 septembre**

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale